





# Bordereau de signature

## DEL2017\_0189



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	05/10/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	05/10/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-10-05)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // deliberation\_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2017\_ 0189

Arrondissement de  
**TORCY**

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt neuf septembre, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 20 septembre 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel.

**PRÉSENTS** : M. VACHEZ, Mme NATALE, Mme DODOTE, Mme TROQUIER, M. VISKOVIC, Mme NAKACH, M. TIENG, M. RATOUCHE, Mme NEDJARI, M. BEAULIEU, Mme BEAUMEL, Mme CAMARA, Mme JULIAN, M. FONTAINE, Mme DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme MONIER, M. NYA NJIKÉ, Mme ROTOMBE, M. CALAMITA, Mme COLLETTE, M. BARDET, Mme VICTOR, M. DRAMÉ, Mme PELLICOLI, M. KRZEWSKI.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** :

M. DIOGO qui a donné pouvoir à Mme NATALE,  
M. SANCHEZ qui a donné pouvoir à M. BARDET,  
M. ROSENMAN qui a donné pouvoir à M. TIENG,  
M. KAPLAN qui a donné pouvoir à M. DRAMÉ,  
Mme BOUHENNI qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC,  
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI.

**ABSENTS** : M. NGUYEN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Mieri MAYOULOU NIAMBA.

Sortie de M. FONTAINE pendant le vote du point n°7 de l'ordre du jour.

Point 10 : Avis de la Commune sur le projet de rapport proposé par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne concernant la mise en œuvre de la politique de la ville au titre de l'année 2016

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le décret 2014-767 du 03 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville,

**VU** le décret 2015-1118 du 03 septembre 2015 qui prévoit notamment, dans son article 3, qu'un projet de rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville doit être annuellement soumis pour avis aux conseils municipaux concernés,

**VU** la signature du Contrat de Ville du Val-Maubuée le 10 septembre 2015,

**VU** le projet de rapport d'évaluation au titre de l'année 2016 proposé par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne et joint en annexe,

**CONSIDÉRANT** la nécessité légale de soumettre pour avis le rapport annuel proposé par la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne concernant la mise en œuvre de la Politique de la Ville au titre de l'année 2016,

**CONSIDÉRANT** l'avis de la Commission Politique de la Ville - Emploi - Activités commerciales en date du 14 septembre 2017,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du Bureau Municipal du 18 septembre 2017,

**ENTENDU** l'exposé de M.VISKOVIC, Maire-adjoint chargé des Travaux, de la Tranquillité Publique, de la Politique de la Ville et des Activités Commerciales,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**DONNE** un avis favorable au projet de rapport 2016 proposé par la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne concernant la mise en œuvre de la Politique de la Ville

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
Le Maire  
  
Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	05 OCT. 2017
Publié le	05 OCT. 2017